

Centre Intercommunal d'Action Sociale

Secteur de Varades : La Chapelle-Saint-Sauveur - Montrelais - La Rouxière - Varades

Compte rendu de la réunion d'information CEL-CNDS

26 janvier 2012

Ordre du jour

1. Présentation du Projet Educatif Local
2. Les dispositifs contractuels de financement : CEL/CNDS
3. Cahier des charges des demandes CEL
4. Cahier des charges des demandes CNDS

1. Le projet Educatif Local

Le PEL rassemble les intentions éducatives qui doivent être recherchées à travers tous les temps et tous les espaces éducatifs de l'enfant sur le secteur de Varades. Il a été construit par le CIAS conjointement avec les acteurs éducatifs du secteur de Varades en 2006. Son objectif est de fixer une cohérence et une continuité entre toutes les actions menées auprès de l'enfant et du jeune sur le territoire.

Les quatre grandes intentions éducatives du CIAS sont les suivantes :

- Promouvoir une politique éducative adaptée aux besoins
- Favoriser l'apprentissage du vivre ensemble et de la responsabilité
- Garantir l'égalité d'accès aux actions éducatives
- Veiller à la reconnaissance des enfants et des jeunes dans leurs rythmes de vie et dans l'expression de leurs idées

Les actions enfance jeunesse menées dans le cadre de dispositifs contractuels tels que le Contrat Educatif Local ou le Centre National pour le Développement Sportif doivent donc respecter les finalités du PEL.

2. Les dispositifs contractuels de financement CEL/CNDS

- Le CEL s'adresse aux associations du champ éducatif et culturel.
- Le CNDS s'adresse aux associations sportives déclarées, agréées et affiliées.

3. Le CEL

Le CIAS est engagé dans un plan triennal de 2010 à 2013 pour le CEL. L'appel à projet 2012-2013 sera le dernier du plan triennal. Les CEL seront amenés à disparaître par la suite. Le dépôt des projets d'actions doit s'effectuer auprès du CIAS avant le 10 mars. Le comité de pilotage CEL validera les actions proposées mi-mars. Le dossier de demande de subvention sera adressé aux partenaires le 30 mars.

Les partenaires indiquent qu'ils seront sensibles aux projets à destination des jeunes à partir de 12 ans. Les thématiques devront concerner l'éducation citoyenne, culturelle, sociale et de prévention, le développement de l'autonomie, de la formation et de l'information. Les actions devront être en cohérence avec le PEL.

Les fiches actions sont à retirer auprès de la coordinatrice enfance jeunesse. Elles détailleront le lieu, le public et le temps de l'action. Un budget prévisionnel sera établi.

4. Cahier des charges des demandes CNDS

➤ Dans le cadre d'un projet à caractère sportif

Un club peut déposer un projet pour toute action incitative à la venue en club et à la promotion du sport. Les dossiers sont à rendre individuellement avant le 15 Février.

➤ Dans le cadre de l'accompagnement éducatif

Un club peut déposer un projet pour mener une action sportive sur un temps péri et extra scolaire par contrat avec un établissement scolaire.

Les dossiers sont à rendre individuellement avant le 19 mars.

Un seul dossier peut être déposé par club. Chaque dossier contiendra 1 à 3 actions. Les projets doivent représenter une demande de subvention de 750€ minimum.

Les partenaires seront sensibles aux actions visant à transmettre des valeurs éducatives et une éthique. Les projets retenus seront en priorité ceux en faveur de l'action éducative, l'intégration sociale, la santé publique et le développement durable. Une adaptation aux besoins des personnes en situation de handicap, du public féminin, du public en zone rurale fragilisée devra être recherchée.

Les demandes de subvention sont téléchargeables en ligne sur le site :

www.loire-atlantique.gouv.fr

Pour les demande CNDS veuillez contacter Frederic Arino au 02.40.12.81.46

Frederic.arino@loire-atlantique.gouv.fr